

**Attijariwafa bank devient actionnaire, à hauteur de 75%,  
dans le Capital de la Société Ivoirienne de Banque  
suite à la cession des actions de l'Etat Ivoirien**

L'accord de cession de parts de l'Etat dans le capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), au groupe Attijariwafa bank, a été signé **le mardi 02 juin** courant entre le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, Mme Nialé Kaba et le Président du groupe Attijariwafa bank, M. Mohamed El Kettani, à la salle « des pas perdus » du Palais de la Présidence de Côte d'Ivoire, en présence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, et de Son Excellence Monsieur le Président Alassane Ouattara.

Cet accord intervient suite au décret, adopté par le Conseil des Ministres Ivoirien, au cours de sa séance du 08 avril 2015, autorisant la cession de 39% sur un total de 49% de la participation détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la Société Ivoirienne de Banque. En effet, ce décret autorise le transfert de 39% des actifs détenus par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la SIB à Attijariwafa bank entre les deux parties, sous conditions suspensives de l'accord requis de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Pour rappel, conformément au décret et à l'accord de cession, le groupe Attijariwafa bank s'engage à introduire à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) 12% et cédera 3% du capital au personnel de la SIB dans un délai maximum de 2 ans. Le groupe Attijariwafa bank portera au final sa participation au capital de la SIB à 75%.

L'Etat conservera ainsi 5% du capital de la SIB et cédera les 5% du capital restant à un institutionnel ivoirien.

**Contact Presse groupe Attijariwafa bank**

Mme Mariam El Khalifa

Mail : [m.elkhalifa@attijariwafa.com](mailto:m.elkhalifa@attijariwafa.com)